

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 03 mars 2026 à 18h30

Nombre de membres :

En exercice : 35 Présents : 25 Pouvoirs : 3 Votants : 28

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Josiane HUGUET

BULHON

Mr Jean-Baptiste GIRARD

CREVANT-LAVEINE

Mme Agnès TARTRY-LAVEST, Mme Sylvie EXBRAYAT Sylvie

CULHAT

M. Gilles BERGAMI

JOZE

M. Daniel PEYNON, Mme Annick FORESTIER

LEMPY

Mme Déolinda DE FREITAS

LEZOUX

Mme Marie-France MARMY, M. Christian BOURNAT, M. Guillaume FRICKER, Mme Sylvie ROCHE, Mme Elyane GRANET

MOISSAT

Mr Thierry TISSERAND

ORLEAT

Mme Elisabeth BRUSSAT, M. Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, M. Jean-Louis DERBIAS

RAVEL

Mme Michelle CIERGE

SAINT JEAN D'HEURS

Mr Bernard FRASIAK

SEYCHALLES

M. Yannick DUPOUE, M. Antoine LUCAS

VINZELLES

Mme Laurence GONINET

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Danielle GRANOUILLET (pouvoir à Mme HUGUET), Mme Séverine VIAL (pouvoir à Mr FRASIAK) et Mme Julie MONTBRIZON (pouvoir à Mr BERGAMI)

Absents : Mme MORAND Catherine, Mme OLIVON Anne-Marie, Mr MARQUET Gilles, Mme GROUIEC Isabelle, Mr BROUSSE René, Mr COSSON Alain et Mr FERRIER Romain

Suppléant présent : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr

Est nommé secrétaire de séance : M. Jean-Louis DERBIAS

M. Florent MONEYRON, Vice-Président, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

M. Jean-Louis DERBIAS est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°31 du Conseil Communautaire du 03 février 2026 est présenté et approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE :

- 1- Récapitulatif des décisions prises par la Présidente par délégation du Conseil communautaire - Février 2026 (E.Brussat)

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION :

SERVICE	NUM DECISION	DATE DECISION	OBJET DECISION	MONTANT
MARCHE PUBLIC	2026-01	05/02/2026	Avenant N°1 – Avenant de transfert - Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des réseaux d'assainissement chemin des pêcheurs et rue de pezzaze à Peschadoires	Aucun coût
MARCHE PUBLIC	2026-02	10/02/2026	Avenant N°1 – Avenant de transfert – Contrôle de branchements assainissement à Saint-Jean-D'heurs	Aucun coût
MARCHE PUBLIC	2026-03	10/02/2026	Avenant N°1 – Avenant de transfert – Marché de Moe pour des travaux d'assainissement pour la suppression de la station d'épuration du bourg et refoulement sur la station de Pont Astier à Orléat	Aucun coût
MARCHE PUBLIC	2026-04	10/02/2026	Avenant N°1 – Avenant de transfert – AMO pour le contrôle des branchements assainissement à Saint-Jean-D'Heurs	Aucun coût
MARCHE PUBLIC	2026-05	10/02/2026	Avenant N°2 – Avenant de transfert – Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement tranche 4 route de Lezoux à Orléat	Aucun coût

Le Conseil Communautaire à **prit acte** du présent compte-rendu.

- 2- Rapport d'activités 2025 - CCEDA (E.Brussat)

Ce rapport retrace chaque année l'activité et les actions réalisées par la communauté de communes "entre Dore et Allier".

Madame la Présidente donne lecture du rapport d'activités de la CCEDA pour l'année 2025.

Le Conseil Communautaire à **prit acte** du présent rapport qui sera transmis aux communes membres.

FINANCES :

3- Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget principal (D.Peynon)

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice 2025	+80 651,74
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	+4 098 150,17 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultats à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser	+ 4 178 801,91 €
D Solde d'exécution d'investissement exercice 2025 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 4 932 011.38 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement exercice 2025	
Besoin de financement	-5 442 494.63 €
Excédent de financement	
Besoin/excédent de financement F = D + E	-600 483,25 €
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068	
G = couverture obligatoire du besoin de financement F	510 483.25 €
2) H Report en fonctionnement R 002	
(2) (Si C > F, H = C - G)	+ 3 668 318.66 €
DÉFICIT REPORT D 002	

4- Vote des taux de fiscalité 2026 (D.Peynon)

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :

Taxe	Taux 2026
Contribution foncière des entreprises (CFE)	23.74 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	4.55 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	0.00 %
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	9.08 %

Parallèlement, le Conseil communautaire a approuvé de ne pas mettre en réserve de taux de CFE et d'autoriser Madame la Présidente, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

5- Vote du produit de la taxe GEMAPI 2026 (D.Peynon)

Suite à l'instauration de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), il convient de fixer le produit attendu de cette taxe pour l'année 2026.

Les travaux prévus en 2025 n'ont pas pu être réalisés, donc les fonds collectés pour l'année 2025 n'ont pas été utilisés. Ainsi, les recettes 2025 sont reportées en 2026 et permettront le financement des travaux. Cette solution évitera de lever en 2026 de la taxe GEMAPI.

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** de voter le produit de la taxe GEMAPI 2026 à 0€.

6- Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 (D.Peynon)

Absence de quorum au comité syndical SBA du 23/02/2026 – Délibération reportée

7- Vote du budget primitif 2026 (D.Peynon)

Madame la Présidente donne lecture à l'assemblée du budget primitif principal 2026.

Après examen du budget primitif, le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** le budget primitif principal 2026 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 13 527 286.66€
- En section d'investissement à 2 303 638€
 - o Soit un total de 15 830 924.66€

La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	2 113 060,00	2 216 275,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 263 510,00	2 520 610,00
014 - Atténuations de produits	2 030 000,00	2 067 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 297 596,17	5 407 389,66
67 - Charges exceptionnelles	100,00	1 600,00
68 - Dotations aux provisions	2 500,00	2 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 296 966,33	441 412,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	782 267,33	870 000,00
	13 785 999,83	13 527 286,66

Les recettes de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026
013 - Atténuations de charges	27 770	21 280
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	488 460	650 790
73 - Impôts et taxes	2 860 000	2 860 000
731 – Fiscalité locale	4 182 100	4 106 311
74 - Dotations et participations	1 859 487	1 929 587
75 - Autres produits de gestion courante	11 405	11 000
Recettes de gestion = A	9 429 222	9 578 968

La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) :

	2025	2026	Commentaire des écarts
20 – Immobilisations incorporelles	114 100	245 000	
204- Subventions d'équipement versées	1 426 150	60 000	
21 – Immobilisations corporelles	168 300	335 068	
22 – Immobilisations reçues en affectation	200 000		
23 – Immobilisation en cours	1 727 800	1 148 070	Voir détail joint au DOB, la seule modification concerne le pôle de ressources : inscription de 500 000€
27- Autres immobilisations financières	83 000	235 500	Avances remboursables aux budgets annexes : forte augmentation notamment avec budget assainissement 200 000€
040 – Dépenses d'ordre (amortissement des subventions perçues)	258 627	280 000	Amortissement des subventions d'équipement
Total dépenses d'investissement	3 977 977	2 303 638	

Les recettes d'investissement (hors restes à réaliser) :

	2025	2026	Commentaire des écarts
10 - FCTVA (remboursement de la TVA sur les investissements)	120 000	300 000	
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	2 972 279	510 483	En 2025, 1,2 M€ étaient nécessaires pour financer la politique des fonds de concours
13 - Subventions d'investissement	423 600	531 082	Voir liste des subventions en dessous
27 - Remboursement des annuités des budgets annexes	155 144	161 144	
040 - Amortissements	782 267	870 000	Prévision sur la base du réalisé 2025, les subventions versées en investissement (OPAH, soutien aux commerces) doivent être amorties donc le crédit augmente
001 - Excédent d'investissement reporté	2 847 812	4 932 011	Excédent important dû à la capitalisation effectuée en 2025 et au décalage des travaux
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 296 966	441 412	
Total recettes d'investissement	8 598 068	7 746 133	

Liste des subventions d'investissement (chapitre 13)

SERVICES	Travaux	Subvention	Financeurs
ADM	Pôle de ressources - CTDD	500 000	CD63
ADM	Pôle de ressources – Fonds chaleur	17 052	TE 63
ADM	Pôle de ressources – Filière bois	2 030	CD 63
MEDIATHEQUE	Petit équipement audio, point médiathèque Moissat	4 500	DRAC
MEDIATHEQUE	Aménagement paysager devant médiathèque	7 500	CD63
TOTAL BP 2026		531 082	

8- Adhésions et cotisations de la CCEDA à divers organismes pour 2026 (D.Peynon)

Madame la Présidente rappelle qu'afin d'exercer ses compétences, la CCEDA adhère à divers organismes.

Le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** d'adhérer ou de participer aux organismes suivants pour l'année 2026 pour les montants détaillés ci-après et d'inscrire ces montants de cotisation au budget primitif 2026 :

Ainsi, les montants d'adhésions/cotisations pour 2026 sont les suivants :

SERVICES	ORGANISMES	Montant max 2026
AFF GENE	ADCF	2 300 €
AFF GENE	AMF PDD	1 800€
AFF GENE	PNRLF	7 000 €
AFF GENE	AGSGV63	1 300 €
AFF GENE	Pôle Métropole CFD Vichy Auvergne	12 500 €
AFF GENE	ADIT (ingénierie)	3 600 €
AFF GENE	ADIT dématérialisation	200 €
AFF GENE	ADIT RGPD	3 000 €
ECO	Initiative Thiers	11 500 €
ECO	Mission Locale Cournon	2 500 €
ECO	Mission Locale Thiers	24 000€
ECO	PALME	2 000 €
ECO	TE63	2 000 €
ECO	MARQUE AUVERGNE	1 000 €
MDA	Passeurs de Mots	2 500 €
MDA	Assoc biblio de France	200 €
URBA	CAUE	2 300 €
URBA	SCOT Livradois Forez	21 500 €
URBA	CRAIG	2 300 €
URBA	ADIL	2 100 €
URBA	VIGIFONCIER	2 100 €
URBA	ADHUME	22 000 €
URBA	CEREMA	1 000 €
URBA	PNRLF GEMAPI Gd cycle de l'eau	29 000 €
URBA	Plateforme rénovation énergétique CD63	17 000 €
Tourisme	Maison du Tourisme	99 000 €
Tourisme	Ciné parc	28 500 €
Tourisme	Comité Départemental de Randonnée Pédestre	320€
Communication	Club de la presse	100 €
TOTAL		304 620€

9- Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe SPANC (D.Peynon)

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice 2025	-2 310,77 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	8 450,28 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultats à affecter	6 139,51 €
= A + B (hors restes à réaliser)	
D Solde d'exécution d'investissement exercice 2025 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 20 475,46
E Solde des restes à réaliser d'investissement exercice 2025	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin/excédent de financement F = D + E	+ 20 475,46 €
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068	
G = couverture obligatoire du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 6 139,51 €
(2) (Si C > F, H = C - G)	
DÉFICIT REPORT D 002	

10- Vote du budget annexe SPANC (D.Peynon)

Madame la Présidente donne lecture à l'assemblée du budget annexe « SPANC » 2026.

Après examen du budget primitif, le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** le budget annexe « SPANC » 2026 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 133 543.96€
- En section d'investissement à 20 799.42€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractères générales (fournitures, entretien, réparation...)	9 450.00	70- Produits des services (redevances assainissement non collectif)	43 100.00
012 - Charges de personnel	67 130.00	747 Subvention (CD63 + avance du BP)	76 804.45
042.Opérations d'ordre	323.96	77 – Mise en demeure	7 500.00
65 - Charges de gestion courante (admissions en non-valeur)	1500.00		
67 – Charges exceptionnelles	54 640.00		
68 - Dotation Amortissement et dotation dépréciations actifs	500.00	002- Résultat de fonctionnement reporté	6 139.51
Total dépenses de fonctionnement	133 543.96	Total recettes de fonctionnement	133 543.96

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
21- Immobilisation corporelles (ordi, mobilier)	20 799.42	001 -Excédent reporté	20 475.46
001- Déficit investissement reporté		68/040Amortissement des immobilisations	323.96
Total dépenses d'investissement	20 799.42	Total recettes d'investissement	20 799.42

11- Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe de pôle commercial de Crevant Laveine (D.Peynon)

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat de fonctionnement N-1	+ 36,75 €
A Résultat de l'exercice 2025	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	-36.75 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultats à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	0 €
D Solde d'exécution d'investissement exercice 2025 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	-55 321,26 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement exercice 2025	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin/excédent de financement F = D + E	- 55 321.26 €
1) Prévission d'affectation en réserves R 1068	
G = couverture obligatoire du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	
(2) (Si C > F, H = C - G)	
DÉFICIT REPORT D 002	0€

12- Vote du budget annexe pôle commercial (D.Peynon)

Madame la Présidente donne lecture à l'assemblée du budget annexe « pôle commercial » 2026.

Après examen du budget primitif, le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** le budget annexe « pôle commercial » 2026 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 104 714€
- En section d'investissement à 252 563.26€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
002 - Résultat reporté	0	70 - Produits des services	1 220
011 - Charges à caractère général (eau, énergie, fournitures, entretien, réparation ...)	20 700	74- Participation du Budget Principal	0
042 -68 Amortissement des biens et provision	83 514	75 - Revenus des immeubles (loyers)	47 406
		042 /777 Amortissement subvention investissement	56 088
Total dépenses de fonctionnement	104 714	Total recettes de fonctionnement	104 714

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 - Remboursement annuité de l'avance remboursable / cautions	26 154.00	13- Subventions d'investissement	40 398.00
23- Travaux sur construction (réfection toiture)	115 000.00	16- Avance remboursable BP	128 651.26
040 - Amortissement subventions	56 088.00	040 - Amortissement des immobilisations	83 514.00
		021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00
001 - Déficit d'investissement reporté	55 321.26	001 - Excédent d'investissement reporté	0.00
Total dépenses d'investissement	252 563.26	Total recettes d'investissement	252 563.26

13- Budget Pôle commercial – Avance remboursable 2026 du budget principal (D.Peynon)

Afin de permettre de réaliser notamment les travaux de réfection de toiture du pôle commercial et terminer l'aménagement d'une cellule commerciale supplémentaire (115 000€), il convient de verser une avance remboursable d'un montant de 128 230€.

Le remboursement de cette avance débutera à partir de novembre 2028 sur 10 annuités d'un montant de 12 823€ annuel.

Le Conseil Communautaire a validé à l'**unanimité** le versement de l'avance remboursable.

14- Vote du budget annexe Parc d'activités intercommunal (D.Peynon)

Madame la Présidente donne lecture à l'assemblée du budget annexe « parc d'activités intercommunal » 2026.

Après examen du budget primitif, le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** le budget annexe « parc d'activités intercommunal » 2026 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 3 543 040.93€
- En section d'investissement à 3 449 247.94€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général (eau, énergie, fournitures, entretien, réparation ...)	220 000.00	70 - Produits des services et ventes des terrains	222 583 .93
042- Opérations d'ordre entre sections (stocks vente)	222 583.93	042 - Opération d'ordre (Production stockée)	498 582.53
023- Virement à la section d'investissement	3 100 457.00	002- Résultat de fonctionnement reporté	2 821 864.47
Total dépenses de fonctionnement	3 543 040,93	Total recettes de fonctionnement	3 543 040.93

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts et dettes assimilés (remb annuité avance remboursable au BP)	125 990.00	16 - Emprunts et dettes assimilés (avance du BP)	126 207.01
040 - Opérations d'ordre entre sections (production stockée)	498 592.53	040- Opérations d'ordres entre sections (vente)	222 583.93
001 - Déficit d'investissement reporté	2 824 665.41	021 - Virement de la section de fonctionnement	3 100 457.00
Total dépenses d'investissement	3 449 247.94	Total recettes d'investissement	3 449 247.94

15- Vote du budget annexe Parc d'activités intercommunal N°2 (D.Peynon)

Madame la Présidente donne lecture à l'assemblée du budget annexe « parc d'activités intercommunal N°2 » 2026.

Après examen du budget primitif, le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** le budget annexe « parc d'activités intercommunal N°2 » 2026 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 177 320€
- En section d'investissement à 155 160€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011. Charges à caractère général	125 000.00	74. Dotations, subventions et participations	26 160.00
040. Stocks (achat terrains)	26 160.00		
21. Virement à la section d'investissement	26 160.00	042. Opération d'ordre (variation de stocks)	151 160.00
Total dépenses de fonctionnement	177 320.00	Total recettes de fonctionnement	177 320.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts et dettes assimilés (remb annuité avance remboursable au BP)	4000.00	16 - Emprunts et dettes assimilés (avance du BP)	93 000.00
040 - Opérations d'ordre entre sections (production stockée)	15 160.00	040. Opérations d'ordre entre sections	26 160.00
		021. Virement de la section de fonctionnement	26 160.00
		001 – Excédent d'investissement reporté	9 840.00
Total dépenses d'investissement	155 160.00	Total recettes d'investissement	155 160.00

16- Vote du budget annexe Zone Industrielle les Hautes N°2 (D.Peynon)

Madame la Présidente donne lecture à l'assemblée du budget annexe « zone industrielle les hautes N°2 » 2026.

Après examen du budget primitif, le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** le budget annexe « zone industrielle les hautes N°2 » 2026 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 29 260€
- En section d'investissement à 60 000€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011.Charges à caractère général	27 000.00		
042. Opérations d'ordre entre sections	2 260.00	042. Opération d'ordre (variation de stocks)	26 260.00
Total dépenses de fonctionnement	29 260.00	Total recettes de fonctionnement	29 260.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts et dettes assimilés (remb annuité avance remboursable au BP)	30 740.00	040. Opérations d'ordre entre sections	2 260.00
040 - Opérations d'ordre entre sections (production stockée)	29 260.00	001 – Excédent d'investissement reporté	57 740.00
Total dépenses d'investissement	60 000.00	Total recettes d'investissement	60 000.00

17- Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe AC (D.Peynon)

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

Communes	Date Délibération	Résultats de clôture - Exercice 2025		
		Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Bort l'Etang	XXX	14 375,44 €	-9 958,78 €	4 416,66 €
Joze	28/01/2026	29 954,17 €	-27 924,75 €	2 029,42 €
Moissat	06/02/2026	46 092,02 €	63 489,59 €	109 581,61 €
Orléat	08/12/2025	39 313,22 €	-18 706,45 €	20 605,77 €
Peschadoires	19/01/2026	-525,00 €	2 014,69 €	1 489,69 €
Ravel	13/02/2026	-1 497,84 €	49 782,98 €	48 285,14 €
Saint-Jean d'Heurs	19/12/2025	2 958,05 €	27 683,17 €	30 645,96 €
TOTAL		130 670,06 €	86 380,45 €	217 054,25 €

18- Vote du budget annexe Assainissement collectif (D.Peynon)

Madame la Présidente donne lecture à l'assemblée du budget annexe « assainissement collectif » 2026.

Après examen du budget primitif, le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** le budget annexe « assainissement collectif » 2026 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 853 733€
- En section d'investissement à 1 597 700€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractères générales (fournitures, entretien, réparation...)	292 490.00	70- Produits des services (redevances assainissement non collectif)	419 107.94
012 - Charges de personnel	108 850.00	747 Subvention	
014- Atténuation de produits	21 840.00	78 – Reprise sur amortissements	500.00
65 - Charges de gestion courante (admissions en non-valeur)	1 200.00	75 – Autres Produits de gestion courante	324 125.06
66 – Charges Financières	72 000.00		
67 – Charges exceptionnelles	500.00		
68 - Dotation Amortissement et dotation dépréciation actifs	2000.00	042 – Opérations d'ordre entre sections	110 000.00
042 – opérations d'ordre entre sections	324 654.00	002 – Résultat d'exploitation reporté	
023 – Virement à la section d'investissement	30 199.00		
Total dépenses de fonctionnement	853 733.00	Total recettes de fonctionnement	853 733.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
20 - Immobilisations corporelles	117 500.00	13 - Subventions d'investissement	318 120.00
21- Immobilisation corporelles (ordi, mobilier)	67 500.00	16 - Emprunt et dettes assimilées	799 547.00
23 – Immobilisations en cours	1 083 000.00	10 – Dotations, fonds divers et réserves	155 379.00
16 – Emprunt en cours	219 700.00	001 – Excédent reporté	
040 – Opérations d'ordre entre sections	110 000.00	68/040 Amortissement des immobilisations	324 654.00
041 – Opérations patrimoniales			
Total dépenses d'investissement	1 597 700	Total recettes d'investissement	1 597 700

19- Admission en non-valeurs 2025 sur le BAAC (D.Peynon)

La CCEDA a l'obligation de reprendre de droit, tous les engagements souscrits avant le transfert, par les communes au titre de l'exercice de la compétence (art. L5211-5 du CGCT) et qu'elle se substitue de fait aux Communes pour les différents contrats de délégation de service public établis avec la SEMERAP sur Bort l'Étang, Joze, Moissat et Ravel.

Le reversement des redevances perçues par la SEMERAP pour le compte des collectivités se fait sur la base des montants facturés et que l'article 8.3 des contrats d'affermage susmentionnés, précise en particulier que « *les admissions en non-valeur éventuelles seront prononcées en accord avec la collectivité au vu d'un état présenté par le délégataire* ».

L'état dressé par la SEMERAP, des produits non recouverts sur les factures émises en 2018, ne concerne que la commune de Joze, représentant un montant total de 919,82 € HT, et qu'il est nécessaire d'admettre ce montant en non-valeur pour apurer les comptes.

Le montant admis en non-valeur sera déduit du montant reversé à la CCEDA par la SEMERAP en 2026.

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** l'admission en non-valeur des recettes de la SEMERAP pour un montant total de 919,82 € HT

20- Durée des amortissements sur le BAAC (D.Peynon)

La CCEDA est l'autorité organisatrice de la compétence Assainissement Collectif pour les communes susmentionnées depuis le 1^{er} janvier 2026 et qu'à ce titre, il lui appartient de définir ses propres règles d'amortissement qui s'appliqueront aux investissements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** les durées d'amortissements indiquées ci-après :

Imputation	Catégorie d'ouvrage	Durée d'amortissement proposée CCEDA
2031	Frais d'études non suivies de réalisation	5
2051	Logiciels	2
2182	Matériel roulant léger	7
2182	Matériel roulant lourd > 3,5t	10
2183	Matériel informatique	5
2188	Matériel classique et autres immob. Corporelles	6
2184	Mobilier	10
2121	Plantations d'arbres	15
2128	Installations générales- agencements et aménag. Div.	15
21532	Réseaux d'assainissement	60
21532	Stations d'épuration (ouvrage génie civil)	50
21532	Stations sans GC type FPR	25
21532	Pompe, appareils électromécaniques, installations de ventilation	15
21532	Organes de régulation et de mesures (électroniques, capteurs...)	8

21- Demande de subvention – Etude diagnostique d’assainissement (D.Peynon)

La CCEDA se substitue de droit aux communes dans tous les engagements souscrits avant le transfert et relevant de l’exercice de la compétence « Assainissement Collectif » (art. L5211-5 du CGCT).

Afin de répondre aux obligations réglementaires et de remise en conformité, il est nécessaire de solliciter le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ainsi que l’Agence de l’Eau Loire-Bretagne pour l’octroi des subventions pour les études diagnostiques, schémas directeurs et zonages réglementaire en matière d’assainissement et/ou de pluvial.

Le coût prévisionnel global de ladite étude à l’échelle du groupement est estimé à 437 100 € HT, dont 210 100 € HT relevant du pluvial et à charge des budgets généraux de chacun des membres :

COMMUNE	AC	EPU	TOTAL
CCEDA	210 000 €	10 000 €	220 000 €
Bort-l'Etang	0 €	12 000 €	12 000 €
Crevant-Laveine	8 500 €	19 000 €	27 500 €
Culhat	3 000 €	17 300 €	20 300 €
Joze	0 €	23 200 €	23 200 €
Moissat	0 €	19 000 €	19 000 €
Orléat	0 €	24 500 €	24 500 €
Peschadoires	0 €	33 000 €	33 000 €
Ravel	0 €	17 000 €	17 000 €
Saint-Jean-d'Heurs	0 €	14 000 €	14 000 €
Seychalles	5 500 €	21 100 €	26 600 €
TOTAL	227 000 €	210 100 €	437 100 €

Le Conseil Communautaire a approuvé à l’unanimité le plan de financement suivant :

RESSOURCES				
Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Agence de l'eau Loire-Bretagne	220 000 €	Subvention	50%	110 000 €
Conseil Départemental 63	210 000 €	Subvention	30%	63 000 €
Total des ressources externes				173 000 €
Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				47 000 €
Total des ressources				220 000 €

MARCHES PUBLICS :

22- Avenant N°8 – Contrat d'affermage du service d'assainissement de la commune de Moissat - Prolongation DSP SEMERAP (T.Tisserand)

La CCEDA a l'obligation de reprendre de droit, tous les engagements souscrits avant le transfert, par les communes au titre de l'exercice de la compétence.

Le contrat d'affermage actuel intègre une part forfaitaire de rémunération du délégataire pour l'entretien des ouvrages relevant de la compétence « Eaux Pluviales » et qu'il est donc nécessaire de la retirer dudit contrat pour que celui-ci ne porte exclusivement que sur l'assainissement collectif

Le contrat arrive à terme le 31/03/2026 et que la CCEDA dans un souci de continuité de service et de bonne gestion, souhaite maintenir les dispositions actuelles d'exploitation jusqu'au regroupement des contrats prévus le 1^{er} janvier 2028.

Le présent avenant n°8 a pour objet d'exclure la prestation d'entretien du pluvial et de prolonger la durée de la délégation de service public de 21 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** l'avenant N°8 pour le retrait de la compétence « Eaux Pluviales » au contrat d'origine et de renouveler le nouveau contrat jusqu'à 31/12/2027 inclus.

23- Avenant de transfert – Marché AMO - Mise aux normes STEU Pont Astier à Orléat (T.Tisserand)

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « assainissement collectif », la société EGIS EAU s'est vu confier par la Commune d'Orléat la mission d'Assistance technique au maître d'ouvrage pour la mise en conformité de la station d'épuration de la Commune le 13/11/2024.

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier exerce depuis le 01/01/2026 la compétence « assainissement collectif ». De ce fait, le contrat signé par la Commune d'Orléat dans ce domaine de compétence doit être transféré à l'intercommunalité.

Le présent avenant a pour objet de prendre acte du changement de pouvoir adjudicateur et du transfert des prestations confiées à la société EGIS EAU. Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** la signature de l'Avenant n°1 - Avenant de transfert.

24- Avenant de transfert – Marché de travaux – Mise en séparation de la route de Lezoux RD85 au Bourg Tranche 4 à Orléat (T.Tisserand)

Fin 2025, la Commune d'Orléat en tant que coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure de passation d'un marché public de travaux pour :

- La mise en séparatif du réseau d'assainissement,
- Le remplacement du réseau d'alimentation en eau potable,
- La remise des fouilles pour l'enfouissement des réseaux secs.

L'entreprise ROBINET a été retenu pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de remise des fouilles pour l'enfouissement des réseaux secs.

Depuis le 01/01/2026, la CCEDA est compétente en matière d'assainissement collectif sur la commune d'Orléat.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la signature de l'acte d'engagement avec l'entreprise ROBINET pour la réalisation des travaux sur la commune d'Orléat.

25- Avenant N°3 – Prestation entretien des espaces verts du PAI et ZI/ZA (F.Moneyron)

Le présent avenant n°3 a pour objet de prolonger la durée de l'accord-cadre de 3 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2026. Cette prolongation est motivée par le souhait d'intégrer au prochain marché d'entretien des espaces verts des ZA, l'entretien des futures plantations réalisées récemment sur les ZA Le Bournat à Orléat et ZI Hautes Technologies à Peschadoires, ainsi que celles à venir au niveau du Parc d'Activités Entre Dore et Allier (plantations nouvelles le long de l'allée des acacias).

Cet avenant n'a pas d'incidence financière. Le montant maximum de l'accord-cadre demeure inchangé.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité l'avenant N°3 à l'accord-cadre n°01-2023 avec la société ELAGAGE GAEL ESPACES VERTS.

ECONOMIE :

26- Politique locale du commerce – Versement de subventions d'aides aux commerces (F.Moneyron)

Un dispositif de soutien financier aux commerces avec point de vente en partenariat avec le conseil régional Auvergne Rhône Alpes est en application depuis janvier 2018.

Cette aide financière prend la forme d'une subvention d'investissement selon un taux d'aide de 20% pour des dépenses éligibles comprises entre 10 000€ et 50 000€ HT.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité le versement des subventions aide aux commerces comme suit :

<i>Commerce bénéficiaire</i>	<i>Nature de l'activité</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Montant des travaux réalisés HT</i>	<i>Montant de la subvention à verser</i>
EURL DEMARS (Salon Golfier)	Salon de coiffure	DEMARS Cindy	61267.24€	10 000€ (Plafond)

27- PAI – Cession de terrain au Groupe Combronde (F.Moneyron)

Les Transports Combronde ont émis le souhait d'aménager un espace de stationnement PL et de développer une offre en services de logistique auprès des entreprises locales. L'aménagement de ce terrain va notamment permettre de désengorger le site de SAIPOL-Lezoux en délestant le trafic PL du site et en permettant ainsi un approvisionnement en matière première plus aisé et sans nuisances pour les riverains du centre-ville de Lezoux.

Le projet se situe sur la partie nord-est de la ZAC sur les parcelles ZC 194 et ZC 242.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la cession des parcelles ZC 194 (48 058m²) et ZC 242 (13 579m²) à l'entreprise de transport SCI Combronde pour leur projet et propose d'établir le prix de la cession à 30€HT/m².

28- Convention de partenariat FFB (F.Moneyron)

La Fédération Française du Bâtiment et des Travaux publics du Puy-de-Dôme (FFB63) propose un conventionnement avec la CCEDA afin de contribuer au développement économique du territoire en permettant aux entreprises de construction de développer leurs compétences à proximité de leur bassin d'emploi.

Via ce partenariat, les deux parties s'engagent mutuellement à :

- S'informer des initiatives qu'elles sont amenées à prendre, liées à la construction, l'emploi, la formation, la RSE, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'habitat, la rénovation énergétique et le développement économique local ;
- Mener des actions de communication sur leur partenariat de façon conjointe ou indépendante, notamment en utilisant leurs logos respectifs.

La durée de la convention de partenariat est fixée à 1 an, elle est renouvelable tacitement et n'implique pas de participation financière.

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** la signature de la convention de partenariat entre la FFB63 et la CCEDA.

29- PC – Convention de mandat au cabinet Arno (F.Moneyron)

Afin de faciliter la remise en location du local jouxtant le dépôt de pain au sein du Pôle commercial de Crevant-Laveine, Madame la Présidente propose à l'assemblée de confier au Cabinet Arno, spécialisé dans les transactions d'immeubles et de fonds de commerce, un mandat de semi-exclusivité.

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** la signature du mandat non exclusif de location avec le cabinet ARNO et de verser la rémunération au mandataire (Cabinet Arno) pour un montant de 1980€ HT soit 2376€ TTC à la condition expresse de la signature d'un bail commercial avec un preneur.

30- PAI – Convention d'occupation Vinci Autoroutes – ZC 162 (F.Moneyron)

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'une partie de la parcelle cadastrée ZC 162 sis commune d'Orléat se situe dans le périmètre de la ZAC « Parc d'Activités Intercommunal Entre Dore et Allier », afin de faciliter l'accès à la parcelle ZC 194, sis commune de Orléat, il est proposé la mise en place d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Dans l'attente du déclassement de cette portion de parcelle sur une surface de 685 m², celle-ci sera mise à disposition à titre précaire et révocable à la CCEDA, elle est destinée à créer une entrée de lot.

La présente convention est consentie à titre gratuit. Sa durée ne pourra excéder la date de fin du contrat de concession d'ASF fixée au 30 avril 2036.

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** la signature de la convention d'occupation à titre précaire avec ASF.

URBANISME :

31- Prescription de la déclaration de projet N°1 emportant mise en compatibilité du PLUI valant programme local de l'habitat (E.Brussat)

Le projet de complexe sportif se situe sur un ancien délaissé routier dans la continuité du tennis déjà existant et celui-ci a été fléché dans le PLUI afin d'accueillir le projet. Néanmoins, il nécessite une mise en compatibilité du PLUI pour notamment :

- Réduire la bande inconstructible de 100 mètres de l'autoroute
- Ajuster la zone Ne au projet

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** la prescription de la Déclaration de Projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUI.

32- Désaffectation et déclassement du domaine public intercommunal de la parcelle B1578 (E.Brussat)

Le projet de construction d'un complexe sportif associatif porté par RCV sport et l'association EREVIE, sur la commune de Lezoux à côté des terrains de tennis de la communauté de communes, la parcelle B 1578 est actuellement dans le domaine public de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, il est nécessaire de procéder à la désaffectation de la parcelle B 1578 et ensuite à son déclassement. Il est nécessaire de constituer une servitude de passage sur la parcelle B 1578 au profit des parcelles A 702 et A 980. Par la suite et après la vente, la société RCV sport conclura une servitude de passage sur les parcelles A669, A670, A918, A920, A919 et A917.

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** la désaffectation de la parcelle intercommunal B 1578 pour une superficie de 3 950m² et le déclassement de la parcelle B 1578 pour la sortir du domaine public et l'intégrer au domaine privé en vue de procéder à sa vente.

HABITAT :

33- Subvention animation OPAH-RU (E.Brussat)

La CCEDA s'est engagée depuis le 18/07/2024 aux côtés de l'Anah et de la commune de Lezoux dans le déploiement de l'OPAH-RU sur le centre ancien de Lezoux pour une durée de 5 ans (2024-2029).

En août 2024, la communauté de communes a attribué à l'opérateur Urbanis le marché de suivi-animation de l'opération OPAH-RU.

Il convient pour l'année 2026 de solliciter cette subvention auprès de l'ANAH.

Selon les données inscrites à la convention, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses en €			Recettes en €	
	HT	TTC		
Bureau d'études Urbanis	109 726.44 €	131 671.73 €	Part Fixe Anah	41 608.00 €
dont part fixe	36 307.24 €	43 568.69 €		
dont part variable	47 719.20 €	54 263.04 €		
Conseil ORI*	12 200.00 €	14 640.00 €		
Assistance ORI	13 500.00 €	16 200.00 €		
*Opération de restauration immobilière				
			Part variable Anah	45 756,00 €
			dont	
			6 LHI*/MAR**	24 000,00 €
			3 Ma Prim logement décent	6 000,00 €
			4 MAR PO***/PB**** TM*****	8 000,00 €
			4 MAR PO PB Modeste	6 400,00 €
			2 PO Autonomie	1 200,00 €
			0 MOUS*****	0 €
			1 Transformation PB	156,00 €
			*Lutte contre l'Habitat Indigne	
			**Mon Accompagnateur Rénov	
			***Propriétaire occupant	
			****Propriétaire bailleur	
			*****Très modestes (TM)	
			***** Maitrise d'œuvre urbaine et sociale	
			EDA (reste à charge)	44 307.73 €
Total dépenses	109 729.44 €	131 671.73 €	Total Recettes	131 671.73 €

Le Conseil Communautaire a autorisé à l'unanimité Madame la Présidente à solliciter ces subventions auprès de l'ANAH au titre de l'ingénierie 2026 de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement urbain.

34- Abondement aux aides de l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU (E.Brussat)

La CCEDA s'est engagée depuis le 18/07/2024 aux côtés de l'Anah et de la commune de Lezoux dans le déploiement de l'OPAH-RU sur le centre ancien de Lezoux pour une durée de 5 ans (2024-2029).

Dans le cadre du volet autonomie, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité l'attribution d'une subvention de travaux au dossier remplissant les critères suivants :

N° Dossier	commune	montant travaux HT	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions
2026-OAPH-02	Lezoux	4 856,40 €	2 428,00 €	243 €	2 913,64 €

RESSOURCES HUMAINES :

35- Mise à jour du tableau des effectifs (J.Huguet)

Il est exposé que la CCEDA compte 20 141 habitants au 1^{er} janvier 2026 et change donc de strate démographique à cette date ce qui modifie l'emploi fonctionnel du directeur général des services et permet la création d'emplois de directeur général adjoint.

Le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

- La création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services des EPCI à fiscalité propre de 20 000 à 40 000 habitants ;
- La création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services des EPCI à fiscalité propre de 20 000 à 40 000 habitants.

36- Mandatement du CDG63 dans le cadre de la mise en concurrence des contrats d'assurance des risques statutaires (J.Huguet)

Il va être proposé au Centre de Gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence afin de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à la charge de l'établissement.

Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à l'Établissement. L'adhésion au contrat d'assurance entraîne l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance aux contrats d'assurances proposée par le Centre de Gestion.

Le contrat groupe devra couvrir tout ou partie des risques suivants pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2027 :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité ;
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour le lancement d'une procédure.

ENVIRONNEMENT :

37- Accord de territoire Litroux Jauron 2026 - 2028 (T.Tisserand)

Le projet de contrat territorial sur les bassins versants du Litroux et du Jauron a été initié pour leur premier diagnostic réalisé 2011/2012. Suite de cette première étude, les deux bassins versants ont été identifiés comme fortement impactés par les activités anthropiques.

Il est nécessaire de faire une réévaluation de sa programmation désormais recentrée sur la période 2026-2028 en cohérence avec l'évolution des contrats territoriaux vers les accords de territoire impulsée par l'agence de l'eau.

Afin de bénéficier du soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du conseil départemental du Puy-de-Dôme, les deux communautés de communes doivent désormais signer un accord de territoire Litroux/Jauron pour la période 2026-2028.

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** la signature de l'accord de territoire et ses avenants auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du conseil départemental du Puy-de-Dôme et d'autoriser le/la Président(e) à réaliser les démarches de subventions relatives à la mise en place de ce contrat.

CULTURE :

38- Acquisition de mobiliers et matériel numérique pour le réseau des médiathèques entre dore et allier – Demande de subventions auprès de la DRAC et du CD63 (MF.Marmy)

Dans le cadre de la poursuite de l'équipement et de la modernisation des Points-Médiathèques et de la Médiathèque Intercommunale, il est nécessaire de doter tous les lieux de mobiliers complémentaires adaptés afin de satisfaire la présentation des collections et le service au public.

L'acquisitions de mobilier et matériel numérique sont éligibles au dispositif d'aide financière présenté par la DRAC et auprès du CD63.

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** la signature de tous les documents permettant la demande d'aide auprès de la DRAC et du CD63 et de solliciter la subvention la plus élevée possible.

Le secrétaire de séance
Jean-Louis DERBIAS



La Présidente
Elisabeth BRUSSAT

